



CENTRE COMMUNAL  
D' ACTION SOCIALE  
**LA TRINITÉ**

### **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

|                                   |                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :</b> | L'an deux mille vingt quatre                                                                                                                                       |
|                                   | Le mardi 09 avril 2024                                                                                                                                             |
| En exercice : 15                  | Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS, sous la présidence de M. POLSKI Ladislav, Président. |
| Présents : 10                     |                                                                                                                                                                    |
| Votants : 13                      | Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 28 mars 2024                                                                                         |

**OBJET : Revalorisation des titres restaurants**

#### Présents :

Mme MOUTON Adeline  
Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle  
Mme NICOLETTI Rosalba  
Mme BERMOND Fabienne  
M. UGOLINI Gilles  
Mme SIGNORIO Odette  
Mme LEROY Evelyne  
M. VESTRI Pierre  
M. ABEJAN Claude  
M. PIERRE Vincent

#### Excusés et représentés :

M. POLSKI Ladislav représenté par Mme DEPAGNEUX Isabelle  
Mme DANIEL Sylvie représentée par Mme BERMOND Fabienne  
M. PORTELLI Laurent représenté par M. UGOLINI Gilles

#### Excusés et non-représentés :

Mme MARTELLO Isabelle  
Mme TRABUCATTI Maryline

#### Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 006-260602008-20240422-DEL7\_REVALTREST-DE



CENTRE COMMUNAL  
D' ACTION SOCIALE  
**LA TRINITÉ**

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 006-260602008-20240422-DEL7\_REVALTREST-DE

Berger  
Levrault

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 avril 2024

N° 7

Rapporteur : Monsieur Ladislav POLSKI Président

Objet : **Revalorisation des titres-restaurant**

Classification : **7-Budget - 7.1- Décision budgétaire**

---

Mes chers collègues,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment l'article 22 bis de la loi,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 portant sur les dispositions de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et notamment l'article 139,

**VU** la loi du 21 février 2022 dite 3SD, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

**VU** l'ordonnance n°67-830 du 29 septembre 1967 qui constitue le cadre légal du titre restaurant,

**VU** l'avis de la commission des finances de la commune,

**VU** l'avis du comité social territorial du 22 février 2024,

**Considérant** que le Centre Communal d'Action Social, en tant qu'employeur responsable, souhaite soutenir et préserver le pouvoir d'achat des agents communaux dans un contexte de forte inflation,

**Considérant** qu'un ensemble de mesures collectives peuvent permettre très concrètement de soulager le pouvoir d'achat des agents dans ce contexte national et international fragilisant et que le CCAS peut prendre humblement sa part dans l'effort de soutien au pouvoir d'achat,



CENTRE COMMUNAL  
D' ACTION SOCIALE  
**LA TRINITÉ**

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 006-260602008-20240422-DEL7\_REVALTREST-DE

Berger  
Levrault

### **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 9 avril 2024

N° 7

Rapporteur : Monsieur Ladislas POLSKI Président

Objet : **Revalorisation des titres-restaurant**

Classification : **7-Budget - 7.1- Décision budgétaire**

---

**Considérant** que le CCAS de La Trinité souhaite porter une trajectoire pluriannuelle de soutien au pouvoir d'achat afin que cet effort soit compatible avec la nécessité de poursuivre le redressement financier de la commune et de conserver un équilibre budgétaire strict et durable,

**Considérant** que dans le contexte économique actuel, il en va de notre double responsabilité communale de proposer un cadre protecteur et sécurisant aux citoyens et aux agents,

**Considérant** que le CCAS souhaite améliorer sa participation en portant le montant de la majoration accordée aux titres-restaurant des agents de la collectivité, au 1<sup>er</sup> janvier 2025 soit 0,30 € de participation communale pour 0,20 € supplémentaires de participation par agent,

**Considérant** que cette réévaluation représente une hausse de 43% de la valeur faciale du titre-restaurant entre 2021 et 2025,

**Considérant** que cette augmentation portera le montant du titre-restaurant à 8,60 €, soit 4,40 € de participation de la ville et 4.20 € de participation par agent.





CENTRE COMMUNAL  
D' ACTION SOCIALE  
**LA TRINITÉ**

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 006-260602008-20240422-DEL7\_REVALTREST-DE

Berger  
Levrault

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 avril 2024

N° 7

Rapporteur : Monsieur Ladislav POLSKI Président

Objet : Revalorisation des titres-restaurant

Classification : 7-Budget - 7.1- Décision budgétaire

---

**Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir :**

- **Réévaluer** la valeur faciale du titre-restaurant au montant de 8,60 euros par titre,
- **Autoriser** la collectivité à prendre en charge un montant de 4,40 euros et 4,20 euros à prélever mensuellement sur le bulletin de rémunération de chaque agent adhérent,
- **Conserver** inchangées les autres dispositions relatives au nombre et modalités d'attribution des titres-restaurant.

Fait et délibéré à la Mairie de la Trinité les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,  
Le Président,

Ladislav POLSKI  
Maire de La Trinité



Vote du Conseil d'Administration :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 006-260602008-20240422-DEL7\_REVALTREST-DE